

Mémoire déposé dans le cadre de la commission
spéciale sur la question de mourir dans la dignité

La Vraie Dignité

par André Dagenais

le 15 juillet 2010

Montréal, Québec

Table des matières

Présentation de l'auteur.....	2
Résumé.....	2
Exposé général.....	3
L'euthanasie	3
Le suicide assisté	4
La vraie dignité.....	4
La bombe à retardement.....	5
Les avenues possibles pour améliorer la situation actuelle	5
Bibliographie	5

Présentation de l'auteur

Je suis André Dagenais, détenteur d'un baccalauréat en génie électrique de l'université McGill admis à la maîtrise dans la même discipline et à la même université. Je travaille présentement à titre de stagiaire universitaire pour Hydro-Québec à Montréal. Je m'intéresse activement à plusieurs débats publics, dont ceux portant sur l'environnement. Celui-ci, au sujet de l'euthanasie et du suicide assisté, a particulièrement attiré mon attention, car je crois que le résultat de ce débat donnera une orientation prononcée à plusieurs débats qui suivront et qu'il s'agit d'une question vitale pour tous les Québécois et toutes les Québécoises.

Résumé

Légaliser l'euthanasie et le suicide assisté est une idée qui dérange, puisqu'elle consiste en mettre fin à la vie avant son terme, vie qui est notre seule référence en tant qu'êtres humains. Pour ce qui est de l'euthanasie, sans tomber dans l'acharnement thérapeutique, il est possible, avec la médecine actuelle, de soulager les souffrances d'un patient en phase terminale et de lui offrir les conditions d'une mort digne ; encore faut-il agir pour lui offrir ces conditions. Le suicide assisté, lui revient à ne pas respecter la vie, à bafouer le droit fondamental et inaliénable à la vie, à affirmer que sa vie **n'est pas digne d'être vécue**. La solution du problème de la personne handicapée ou mourante dans la solitude, l'écart social ou le sentiment de ne pas être désirée vivante par ses proches ne réside pas dans son élimination prématurée. Les solutions de ce problème sont la sensibilisation de la population et l'humanisation des différents organismes gouvernementaux qui viennent en aide à cette personne. De plus, cette solution, de mettre fin à la vie, est une bombe à retardement qui risque de causer de graves dérapages, comme c'est le cas au Pays-Bas présentement. Un gouvernement responsable et humain ferait tout en son pouvoir pour sensibiliser la population au risque de discrimination et à l'humanité de chaque personne vivante, peu importe son état.

Exposé général

Ces dernières semaines, le débat au sujet de l'euthanasie et du suicide assisté a soudainement refait surface au Québec. Devenu chose faite dans plusieurs états américains, au Pays-Bas et en Suisse, la légalisation de ces pratiques semble une suite logique à la libéralisation de la société et à l'évolution de la morale québécoise. Pourtant, il s'agit là d'une idée qui dérange, puisqu'elle met fin à la vie d'une personne avant son terme, vie qui est notre seule référence en tant qu'êtres humains. Manipuler de façon aussi directe la vie, c'est mettre en danger notre unique droit inaliénable : le droit à la vie.

L'Euthanasie

Comme pour l'opposition à la peine de mort, le raisonnement suivant tient la route : Aucun être humain n'a le droit de disposer d'une vie. Puisque nous vivons dans une société qui dépense des millions pour la prévention du suicide, il serait tout aussi étrange de « progresser » vers une forme d'encouragement de la part des institutions gouvernementales vers ce genre d'acte. Sans la vie, nous ne sommes rien. Qui sommes-nous pour prendre une décision au sujet de la vie ou de la mort d'une personne? Même vers sa fin, une vie en est encore une.

Où est le manque de dignité dans la mort d'une personne après un long combat contre la maladie ? Certainement pas dans le fait d'en finir au plus vite. Une mort digne est une mort où le patient peut terminer sa vie dans des conditions bonnes où ses souffrances physique et psychologique sont apaisées par ses proches et un personnel compétent et compatissant dans une atmosphère de paix ; ce qui n'est pas nécessairement une mort hâtive.

Je me souviens clairement du sourire d'une amie que j'ai visitée vers la fin de sa maladie à l'hôpital du Sacré-Cœur. La visite de ses proches la remplissait d'espoir et de cette vie qu'elle avait et à laquelle elle s'accrochait. La dernière prière de mon père mourant du cancer du pancréas devant mes yeux fut le moment le plus marquant de ma vie, lui qui aurait tant voulu vivre quelques jours de plus. Les deux sont morts dans la plus grande dignité et le plus grand respect, entourés de leurs proches.

La médecine d'aujourd'hui peut et doit soulager la souffrance. Les moyens de le faire sont nombreux, les deux ultimes étant la sédation palliative et la sédation terminale. Ces deux procédés respectent la vie tout en répondant au désir parfois criant du patient d'amenuiser sa souffrance. Ils permettent également au patient en phase terminale de choisir le moment où il pourra dire adieu, en toute dignité, à ses proches. La raison principale de donner la mort à un patient est de mettre fin à ses souffrances ; la sédation, palliative ou terminale, existe pour cette raison et remplit ce rôle.

Sans tomber dans l'acharnement thérapeutique, il est possible, avec la médecine actuelle, de soulager les souffrances d'un patient en phase terminale et de lui offrir les conditions d'une mort digne ; encore faut-il agir pour lui offrir ces conditions.

Le Suicide assisté

Le diagnostic d'une maladie incurable est un changement majeur dans une vie. Certes, il est bouleversant, et le patient ne s'en remettra jamais ni physiquement ni moralement. Rien, cependant, n'indique que ce patient ne vivra aucune expérience enrichissante pour lui-même ; tant qu'à penser que ceux qui mourront de toute manière devraient mourir au plus vite pour apaiser leurs souffrances, on peut rapidement en conclure que le suicide, assisté ou non, est une solution pour beaucoup de problèmes. Il s'agit là d'une solution facile qui contourne les vrais problèmes.

Supposons qu'un enfant naisse avec un handicap énorme et incurable. Le devoir de notre société, c'est de lui fournir les ressources pour surmonter son handicap pour qu'il puisse vivre de la plus belle façon possible. L'éliminer revient à ne pas respecter la vie, à bafouer le droit fondamental de cet enfant à la vie, à affirmer que sa vie **n'est pas digne d'être vécue**. C'est là une erreur grave qui ne devrait jamais être commise ; la finalité de cette école de pensée revient à éliminer tous ceux qui sont à la charge de l'État. Le même raisonnement peut être appliqué au geste d'euthanasier un patient en fin de vie ; ses derniers jours ne valent pas la peine d'être vécus, alors pourquoi ne pas l'éliminer ? Parce qu'il s'agit d'une personne digne de vivre au même titre que n'importe quelle personne en santé.

La Vraie Dignité

La solution du problème de la personne handicapée ou mourante dans la solitude, l'écart social ou le sentiment de ne pas être désirée vivante par ses proches ne réside pas dans son élimination prématurée. L'absence de dignité est choquante dans ce genre de situation, mais les solutions de ce problème sont la sensibilisation de la population et l'humanisation des différents organismes gouvernementaux qui viennent en aide à cette personne. L'élimination de la personne qui, sous le joug de la souffrance, en vient elle-même à vouloir mourir, n'est pas une solution digne.

La Bombe à retardement

Les dérapages possibles sont évidemment un autre argument de poids contre une éventuelle légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté. Même aux Pays-Bas, société occidentale prétendument avancée où l'on peut librement consommer de la marijuana, les dérapages sont possibles, comme le montre le fait que le comité droits humains des Nations Unies a critiqué les Pays-Bas pour leur loi trop permissive qui a laissé libre cours à des précédents comme le meurtre d'enfants nouveau-nés handicapés. (BBC News, 2001) Aucun gouvernement n'aimerait être le premier responsable d'éventuels dérapages, comme des tentatives de médecins qui tenteraient de convaincre leurs patients d'en finir, désireux de vider leurs rares lits... Le ministère de la santé trouverait certainement un avantage pécunier à éliminer des enfants handicapés ou des patients en phase terminale. Aux Pays-Bas, des enfants handicapés sont tués ; l'hôpital universitaire Groningen admet tuer des bébés handicapés depuis 2003. (Cartwright, 2010) De tels dérapages, loin des balises de la loi initiale, sont difficilement évitables dans une société dotée d'une telle loi légalisant l'euthanasie, puisque ces meurtres sont justifiés par la philosophie préconisée par la loi. La légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté, aussi balisée soit-elle, pourrait être la cause, quoiqu'indirecte, de scandales dignes de celui des enfants de Duplessis.

Les Avenues possibles pour améliorer la situation actuelle

Un gouvernement responsable et humain ferait tout en son pouvoir pour sensibiliser la population au risque de discrimination et à l'humanité de chaque personne vivante, peu importe son état. Il donnerait plus de moyens aux aidants naturels pour qu'ils puissent prendre en charge leurs proches avec dignité et humanisme. Il formerait le personnel des unités de soins palliatifs à respecter et à accompagner leurs patients.

Bibliographie

Assemblée Nationale du Québec. (2010). *Mourir dans la dignité*. Assemblée Nationale du Québec. Québec: Direction du secrétariat des commissions.

BBC News. (2001). *UN concern at Dutch euthanasia law*. Consulté le 12 juillet 2010, BBC News Europe: <http://news.bbc.co.uk/2/hi/europe/1461226.stm>

Cartwright, G. (21 Juin 2010). *Euthanasia in Europe: a growing trend?* Consulté le 12 juillet 2010, EU Reporter: <http://www.eureporter.co.uk/story/euthanasia-europe-growing-trend>